

Communiqué de presse



Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, se félicite de la restitution aux municipalités propriétaires de plusieurs œuvres d'art (XIIe au XVIIe siècles), volées en 2007 et 2008 dans des églises en Auvergne et Haute-Normandie et retrouvées récemment grâce aux efforts conjugués de la police fédérale belge, des enquêteurs de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels et des services du ministère de la Culture et de la Communication.

En 2007 et 2008, près de 30 églises des régions Auvergne, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Limousin ont été victimes de vols d'œuvres d'art inaliénables et imprescriptibles pour la plupart protégées au titre des Monuments historiques. Après l'interpellation, en juin 2008, de l'auteur présumé des faits, plusieurs œuvres redécouvertes en France ont été restituées à leurs propriétaires dès le 30 juin 2010 dans les locaux de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC). Dans le même temps, une enquête conduite par l'OCBC et la police fédérale belge aboutit à la saisie en Belgique et au retour des États-Unis et de Londres de 20 œuvres volées dont 7 ont été présentées dans les salons du ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2012.

L'identification de ces biens a été rendue possible grâce à la documentation photographique réunie par les conservateurs des antiquités et objets d'art des départements concernés et la médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Cette documentation est à la disposition des services enquêteurs dès l'annonce des vols, et enregistrée dans la base TREIMA, base de données des objets volés de l'OCBC.

Le retour des œuvres dans leurs édifices d'origine sera précédé de travaux de sécurisation et de restauration, certaines statues ayant malheureusement subi des mutilations importantes lors du vol. Ces mesures seront soutenues par les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques) et les conseils généraux des départements concernés.

Cette affaire est emblématique de la coopération permanente de l'ensemble des acteurs français (ministères chargés de la Culture, de l'Intérieur, de la Justice, de l'Économie et des Finances au travers du service des douanes et de l'agent judiciaire de l'État...) et des partenaires étrangers en charge de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Il s'agit d'une action prioritaire de la politique du ministère de la Culture et de la Communication, tant en terme de prévention des vols que de sensibilisation de tous les acteurs du marché de l'art.

Le ministère de la Culture et de la Communication souligne la baisse régulière des faits de vols de biens culturels et constate, ces dernières années, la rapidité avec laquelle les enquêtes sont conduites et les objets retrouvés et restitués.

Paris, le 24 septembre 2012

Contact presse

Département de l'information et de la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines
Florence Barreto
01 40 15 87 56
florence.barreto@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication